

AVENANT de l'avenant de l'avenant...
AU PROTOCOLE D'ACCUEIL
EEP Le Châtelard

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en juillet 2021. Il s'applique à compter du jeudi 2 septembre 2021.

Les conditions de scolarisation

Tous les élèves seront accueillis tous les jours dans leur classe.

La rentrée des élèves à 8h20, se fera au portail principal et les enfants seront invités à rejoindre directement leur classe respective. Merci d'éviter les regroupements devant le portail.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Seuls les accompagnants portant un masque grand public seront autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Son port sera aussi obligatoire aux abords de l'école en fonction du niveau d'alerte.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. C'est en ce sens que les récréations seront organisées de la façon suivante.

2 roulements de récréation

* CP, CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2	9h50-10h10	14h50-15h10
* CE2/CM1, CM1, CM2, CM2	10h15-10h35	15h15-15h35

Pour ces mêmes raisons la cantine sera organisée différemment :

* **Premier service 11h15/12h les maternelles**

* **Deuxième service 12h15/13h**

* **Troisième service 13h15/14h**

Cela aura pour conséquence un changement d'horaire de la pause méridienne pour les 4 dernières classes. Mme Souillet, Mme Collange, Mr Bompard, Mme Lafoi.

Ils termineront à 12h et reprendront à 14h. Nous sommes désolés de la gêne occasionnée pour la récupération des enfants par les parents.

Les règles de distanciation physique et l'application des gestes barrière.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

*à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;

* avant et après chaque repas ;

* avant et après les récréations ;

* après être allé aux toilettes ;

* le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Pour les personnels le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est fonction du niveau d'alerte.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (2 pour les demi-pensionnaires).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel.

La ventilation des classes et autres locaux L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

**La directrice
Mme Pedrosa**